



L'école municipale de musique dispense des formations durant l'année scolaire (de septembre à juin) en dehors des heures de cours dans les locaux communaux de Clermont l'Hérault.

L'école propose un enseignement musical de qualité dans différents styles classique, jazz et variété, assuré par des professeurs diplômés en formation musicale, pratique instrumentale et vocale.

L'école a pour mission d'assurer des formations aux pratiques en amateur, tout en préservant l'exigence des musiciens et le plaisir nécessaire à l'épanouissement individuel.

L'École municipale de musique accueille chaque année près de 180 élèves de tous âges.

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE

Pascal PACE : trompette, directeur de l'école
 Petra ANTONINI : chant, ensemble vocal (adultes et ados)
 Elisabeth ASSENS : clarinette
 Julien AZAIS : batterie
 Christelle ESTEBAN : formation musicale et piano
 Olivia GHIBAUDO : éveil musical
 Claire Lise BARDOT : flûte
 Sophie PAILHE : violon, violon alto, chorale enfants et formation musicale
 Eric PASTOR : guitare et guitare basse
 Guilhem PUECH : piano
 Mickael PERNET : saxophone

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

14 rue Louis Blanc (2^{ème} étage) - 34800 CLERMONT-L'HÉRAULT

Tél. 04 67 96 91 72

ecole.musique@ville-clermont-herault.fr

quartiers2030



www.ville-clermont-herault.fr



Juin 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique svp

ÉCOLE Municipale de MUSIQUE

de Clermont-l'Hérault

ANNÉE
SCOLAIRE
2024
2025



ENSEIGNEMENTS

EVEIL MUSICAL POUR LES 4-5 ANS ET 5-7 ANS

Découvrir le plaisir de la musique à travers l'écoute et la production de sons instrumentaux et vocaux.

Trois quarts d'heures de cours collectifs par semaine.

CHORALE ENFANTS POUR LES 8-12 ANS (durée : 1h00)

CHORALE ADULTES (durée : 1h30)

PRATIQUE INSTRUMENTALE

Chant, violon, clarinette, flûte à bec et flûte traversière, saxophone, batterie, piano, guitare (classique, électrique, basse), trompette.

Une ½ heure de cours individuel par semaine.

FORMATION MUSICALE (FM)

Cours de solfège qui accompagnent obligatoirement la pratique d'un instrument.

45 mn de cours collectif par semaine pour les cycles 1.

1 heure de cours collectif par semaine en fin de cycle 2.

LES PRATIQUES COLLECTIVES

« Big Band de Jazz », « Orchestre Harmonie adulte », « Orchestre harmonie adolescent »
« Ensemble Harmonie débutant » et « Orchestre Musiques actuelles » s'articulent autour d'un projet pédagogique annuel, conduit par les enseignants et interprété par les élèves.

AUDITIONS

Des auditions publiques instrumentales individuelles et d'ensembles sont également présentées en cours et en fin d'année à Clermont l'Hérault.

INSCRIPTION & TARIFS

En procédant à leur inscription à l'école, les élèves s'engagent à :

- Suivre et travailler régulièrement la formation musicale et l'instrument choisi,
- Respecter les horaires des cours,
- Prévenir l'école en cas d'empêchement,
- L'absence à trois cours successifs devra être justifiée,
- Être à jour de leurs cotisations.

Inscriptions, sur place, la première semaine de septembre. (dans la limite des places disponibles)

La reprise des cours se fait mi-septembre. Le coût de l'enseignement est assuré par les familles, la commune de Clermont-l'Hérault et le conseil départemental de l'Hérault.

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

DISCIPLINE	RÉSIDENTS DE CLERMONT	EXTÉRIEUR
Pratique d'un instrument + FM	340€ payable en 3 chèques 136 / 102 / 102	440€ payable en 3 chèques 176 / 132 / 132
Pratique de 2 instruments (ou 2 enfants) + FM	580€ payable en 3 chèques 232 / 174 / 174	740€ payable en 3 chèques 296 / 222 / 222
Pratique de 3 instruments (ou 3 enfants) + FM	800€ payable en 3 chèques 320 / 240 / 240	990€ payable en 3 chèques 396 / 297 / 297
Pratique de 4 instruments (ou 4 enfants) + FM	1010€ payable en 3 chèques 404 / 303 / 303	1220€ payable en 3 chèques 488 / 366 / 366
Eveil musical 1 enfant	190€ payable en 3 chèques 76 / 57 / 57	230€ payable en 3 chèques 160 / 120 / 120
Eveil musical 2 enfants	320€ payable en 3 chèques 128 / 96 / 96	400€ payable en 3 chèques 160 / 120 / 120
Pratique collective seule	30€	60€
Chorale seule (enfant gratuit si pratique d'un instrument)	80€ payable en 3 chèques 32 / 24 / 24	130€ payable en 3 chèques 52 / 39 / 39
Formation Musicale seule	30€	60€

NB1 : Un prépaiement de 80€ sera demandé fin juin pour les réinscriptions.

NB2 : Le paiement doit être acquitté à l'inscription, en un versement ou en trois chèques établis dès la rentrée et mis à l'encaissement en septembre, janvier et mars.

NB3 : les chèques sont à libeller à l'ordre du « Trésor Public ». ». Inscrire au dos le nom du ou des enfants concernés et la ou les disciplines et instruments pratiqués.